

**2012\_B159**

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer des marchés relatifs aux travaux PIDAF dans les massifs du Sud de la Trévasse, du Pas des Lanciers, du Montaignet et du Régagnas (n°12M001 à 12M004)**

Le 10 mai 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 4 mai 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, membre du bureau, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRUNET Danièle - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à JOUVE Mireille - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Excusé(e)s :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - PIZOT Roger, vice-président Saint-Paul-lez-Durance - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_05**

**BUREAU DU 10 MAI 2012**

Rapporteur : Gérard Bramoullé  
Co-rapporteur : Philippe Charrin

**Thématique : Commande Publique**

**Objet : Autorisation de signer des marchés relatifs aux travaux PIDAF dans les massifs du Sud de la Trévaresse, du Pas des Lanciers, du Montaignet et du Régagnas (n°12M001 à 12M004).**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix dispose de 74 000 hectares d'espaces naturels sur son territoire. Sur cet ensemble, 65 000 hectares sont recouverts de forêts plus ou moins denses qui sont très sensibles au feu.

Pour diminuer l'éclosion et la propagation des incendies, la Communauté du Pays d'Aix réalise des travaux de prévention qui visent à permettre l'accès des secours en sécurité (pistes, citerne,...) et à réduire la densité de la biomasse combustible.

Il vous est demandé par le présent rapport d'autoriser la signature de quatre marchés pour un programme de travaux à réaliser dans les massifs du Sud de la Trévaresse, du Pas des Lanciers, du Montaignet et du Régagnas.

**Exposé des motifs :**

Conformément à la délibération N° 2009\_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau, notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 4 Mai 2012.

### Economie du marché :

Le présent rapport a pour objet la passation d'un marché public ayant pour objet la coupe de bois en différentes longueurs selon leur valorisation, ainsi que l'évacuation des bois avec triage sur place de dépôt.

La commercialisation des bois se fera hors marché.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché comporte quatre lots :

Lot n°1 : Travaux Massif du Sud de la Trévaresse

Lot n°2 : Travaux Massif du Pas des Lanciers

Lot n°3 : Travaux Massif du Montaignet

Lot n°4: Travaux Massif du Régagnas

Chaque lot fait l'objet d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle.

Le délai d'exécution de chaque marché est de 20 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la tranche ferme. Les chantiers de la tranche conditionnelle seront affermis dans un délai maximum de 20 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la tranche ferme.

Les marchés sont à prix unitaires, révisibles.

### Estimation des marchés

- Lot 1 : 197 400,00 € toutes tranches confondues
  - Tranche ferme : 103 400,00€
  - Tranche conditionnelle n°1 : 94 000,00€
- Lot 2 : 248 750,00 € toutes tranches confondues
  - Tranche ferme : 133 950,00€
  - Tranche conditionnelle n°1 : 114 800,00€
- Lot 3 : 215 370,00 € toutes tranches confondues
  - Tranche ferme : 95 400,00€
  - Tranche conditionnelle n°1 : 119 970,00€
- Lot 4 : 185 230,00 € toutes tranches confondues
  - Tranche ferme : 96 000,00€
  - Tranche conditionnelle n°1 : 89 230,00€

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, une procédure d'appel d'offres ouvert européen a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 31 janvier 2012 aux journaux suivants:

JOUE, publié le 03/02/2012

BOAMP, publié le 03/02/2012

Profil d'acheteur, le 30/01/2012

La Provence, le 03/02/2012

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 30 mars 2012, au vu de l'irrégularité de l'ensemble des offres, a déclaré les marchés infructueux. Une consultation auprès des candidats ayant déposé une offre a été relancée suivant la procédure négociée, en application de l'article 35.I.1° alinéa 3 du Code des marchés publics.

La consultation a été engagée le 5 avril 2012.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- **1 – Prix des prestations - coefficient 0.60**
- **2 – Délais – coefficient 0.20**
- **3 – Valeur technique - coefficient 0.20**

Au terme des négociations, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 4 mai 2012, a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

- n°12M001, Lot n°1 « Travaux PIDAF 2012-2013 , Massif du Sud de la Trévaresse », à la société ESPACE ENVIRONNEMENT pour un montant estimatif de 197 200,00€HT toutes tranches confondues,
- n° 12M002, Lot n°2, « Travaux PIDAF 2012-2013, Massif du Pas des Lanciers, à la société ESPACE ENVIRONNEMENT pour un montant estimatif de 262 395,00 HT toutes tranches confondues,
- n° 12M003, Lot n°3 « Travaux PIDAF 2012-2013, Massif du Montaignet, à la société EDEA pour un montant estimatif de 242 060,00 HT toutes tranches confondues;
- n° 12M004, Lot n°4 « Travaux PIDAF 2012-2013, Massif du Régagnas, à la société EDEA pour un montant estimatif de 251 595,00 HT toutes tranches confondues,.

Sachant que le montant définitif des marchés sera le résultat de l'application des prix du bordereau des prix unitaires aux prestations réellement exécutées.

## Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 mai 2012.

## Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n°12M001, relatif à la réalisation des « Travaux PIDAF 2012-2013 lot n°1 : Massif du Sud de la Trévaresse » attribué à la société ESPACE ENVIRONNEMENT pour un montant estimatif de 197 200,00€HT toutes tranches confondues, le montant définitif du marché sera le résultat de l'application des prix du bordereau des prix unitaires aux prestations réellement exécutées.
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n°12M002, relatif à la réalisation des « Travaux PIDAF 2012-2013 lot n°2 : Massif du Pas des Lanciers » attribué à la société ESPACE ENVIRONNEMENT pour un montant estimatif de 262 395,00 HT toutes tranches confondues, le montant définitif du marché sera le résultat de l'application des prix du bordereau des prix unitaires aux prestations réellement exécutées.
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n°12M003, relatif à la réalisation des « Travaux PIDAF 2012-2013 lot n°3 : Massif du Montaiguët » attribué à la société EDEA pour un montant estimatif de 242 060,00 HT toutes tranches confondues, le montant définitif du marché sera le résultat de l'application des prix du bordereau des prix unitaires aux prestations réellement exécutées.

- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n°12M004, relatif à la réalisation des « Travaux PIDAF 2012-2013 lot n°4: Massif du Régagnas» attribué à la société EDEA pour un montant estimatif de 251 595,00 HT toutes tranches confondues, le montant définitif du marché sera le résultat de l'application des prix du bordereau des prix unitaires aux prestations réellement exécutées.
  
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section Investissement du budget de la CPA, Fonction : 21712/513 - Nature : 824

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer des marchés relatifs aux travaux PIDAF dans les massifs du Sud de la Trévarresse, du Pas des Lanciers, du Montaiguet et du Régagnas (n°12M001 à 12M004)**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



16 MAI 2012